

On nous communique.,.

Mémorandum sur les arrestations d'Alger

La presse a fait savoir, la semaine passée, l'arrestation de sept Français travaillant en Algérie, soit au titre de la coopération technique française, soit au titre de contractuels (coopérants non gouvernementaux). Deux nouvelles arrestations sont survenues depuis. Les soussignés, qui connaissent parfaitement la plupart des emprisonnés, tiennent à préciser les faits suivants, qui se sont trouvés plus ou moins inexactement rapportés ou sont demeurés dans l'ombre.

Roger Poirier, membre du bureau de l'Association de solidarité franco-algérienne.

Michel Lequenne, signataire du manifeste des 121, ex-membre du C.P.N. du P.S.U., membre de l'A.S.F.A.

Les faits connus

Le premier arrêté semble avoir été J.-Y. Le Goff, le 28 août. Puis Albert Roux (30 août au plus tard). Simone Minguet et Pierre Meyers ont été arrêtés le jeudi 2 septembre, à 23 h. 30. M. Mazière, M. Laks et J.-L. Goidoue ont vraisemblablement été arrêtés entre ces deux dernières dates.

J.-Y. Le Goff a été arrêté en même temps qu'un Algérien qu'il avait hébergé une nuit. Il semble

bien que ce soit tout ce qu'on ait à lui reprocher comme « collusion avec l'opposition » et que le dossier soit encore plus vide pour les autres. N'a-t-on pas retenu comme pièce à conviction contre Albert Roux la découverte, sur le mur de son appartement, d'un drapeau cubain déployé à côté d'un drapeau algérien, encadrant un portrait de Fidel Castro, et qui servaient d'éléments de décoration. Au moins, l'un des emprisonnés a subi des sévices graves au cours de son interrogatoire. Les autorités françaises ne peuvent l'ignorer. Cependant, elles ont multiplié les déclarations lénifiantes dans le même temps où elles déclaraient ne pas mettre en doute des accusations dont aucune preuve ne lui était donnée et sans qu'aucun fonctionnaire de l'ambassade n'ait pu s'entretenir avec les emprisonnés. De même, les autorités françaises ne semblent pas avoir exigé que soient respectés les délais de garde à vue largement dépassés pour la plupart des intéressés que leurs avocats n'ont pu rencontrer quand leurs familles (toujours prévenues par voies privées) ont pu faire appel à l'un d'eux.

Des avocats ont été saisis et M^e Jouffa, du barreau de Paris, va incessamment se rendre à Alger.

Le Bureau national du P.S.U., dès qu'a été annoncée l'arrestation d'Albert Roux et de plusieurs autres militants anticolonialistes, dont certains appartiennent au P.S.U., a adressé à Cherif Belkacem, secrétaire du F.L.N., et à l'ambassadeur en France, le télégramme suivant :
« Apprenons avec émotion l'arrestation de notre camarade Albert Roux. Souhaitons recevoir vos informations. Nous rappelons l'attitude engagée et courageuse de notre camarade pendant et après la guerre d'Algérie. »

Constatant que huit jours après son envoi, ce télégramme n'avait fait l'objet de la moindre réponse, le Bureau national a décidé de le publier. Ayant pendant des années dénoncé des procédés révoltants lorsqu'ils étaient employés à l'égard des militants algériens, le P.S.U. déplore profondément de les voir employés aujourd'hui par ceux qui en ont souffert.